Courrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 679

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COURRIER

Epuration des eaux à Bex: on n'arrête pas le progrès

«Cohérence. Bex, ses mines de sel, sa station d'épuration»: c'était le titre d'un texte de Pierre Lehmann, paru dans ces colonnes (DP 676, 17 mars 1983), consacré à l'histoire tourmentée de la station d'épuration bellerine, au moins cinq ans de discussions délicates entre promoteurs et autorités, un premier projet manifestement sur-dimensionné et abandonné, un deuxième projet adopté au début de l'année à l'unanimité du Conseil communal. En filigrane des propos de notre ami, une question: pourquoi la commune de Bex, menacée au premier chef en Suisse par les projets d'entreposage de déchets radioactifs concoctés par la Cedra, ne donne-t-elle pas l'exemple des économies d'énergie dans le domaine de l'épuration des eaux, puisque des solutions existent, peu coûteuses sur le plan énergétique? Exemple de résistance active. Les lignes de Pierre Lehmann ont provoqué une violente réaction de M. E. Robert, chef de l'Office cantonal de la protection des eaux. Nous en publions ci-dessous de larges extraits. Il nous a paru indispensable, même si cette correspondance dépasse par son volume les capacités normales d'accueil de DP, de donner la parole à Pierre Lehmann pour une duplique: l'importance du débat et aussi la rareté des controverses publiques sur le thème de l'épuration l'imposaient.

MISE AU POINT

Le canton de Vaud a pris ses responsabilités

(...) Reprenons, si vous le permettez, quelques points du texte de M. Lehmann, en les complétant afin que le lecteur de votre journal puisse mieux apprécier la situation.

— «Le projet magnifique de Degrémont pour la modique somme de Fr. 6 800 000.—.»
L'investissement peut paraître effectivement élevé. Cependant, ce chiffre représente un montant de Fr. 883.— par équivalent-habitant. Comparé à une fosse digestive efficace qu'on pourrait édifier par exemple pour une villa de six personnes (sans pour autant éliminer le phosphore), il est tout de même inférieur de Fr. 1117.— par équivalent-habitant. Comparé à une station d'épuration douce par bassin anaérobique, solution préconisée par M. Lehmann, ce chiffre n'est pas excessif, loin de là. En effet, il faut compter une surface de 10 m² par équivalent-habitant, soit, dans le cas de Bex, un minimum de 77 000 m². Cette station douce, située dans une gravière, devrait être étanchée avec tous les problèmes que cela comporte. Il suffirait d'un simple trou pour que l'eau passe directement dans la nappe phréatique, donc épuration nulle, mais avec des intérêts bancaires bien réels. Personnellement, je ne peux pas prendre ce risque vis-à-vis du citoyen. Nous avons construit dans une commune voisine ce type d'épuration, sous la direction et la responsabilité de M. Lehmann: le rendement du phosphore, pour l'instant, est de 30 - 40%. Est-ce la solution pour sauver le Léman?

— «Les frais d'exploitation s'élèvent à Fr. 440 000.— par an.»
Ce chiffre est parfaitement exact; il se décompose comme suit: frais d'exploitation: Fr. 210 000.—; frais bancaires, etc.: Fr. 125 000.—; amortissement: Fr. 105 000.—. Cela représente Fr. 57.— par équivalent-habitant, soit légèrement inférieur à la moyenne vaudoise des 87% de la population assainie. Mais avec une garantie de traiter le phosphore à 0,2 mg/l (norme fédérale 1 mg/l) et un abaissement substantiel des nitrates. Ce que ne peut pas garantir M. Lehmann avec ses chères (au double sens du terme) fosses ou son bassin digesteur anaérobique.

— «Cette step consommera peut-être 600 000 KWH.»
Le chiffre exact est 325 000 kWh par an. J'engage M. Lehmann, excellent physicien par ailleurs, à revoir ses calculs, l'erreur étant de 46%.

— «Le premier projet est élaboré en 1979, déjà, par le célèbre bureau Polydro, *vaillamment* soutenu par l'office cantonal.»
Faux, le premier projet de M. Merz date de 1960. Quant au vaillant soutien que j'ai donné à Polydro depuis 1979, j'exige que M. Lehmann, publiquement, m'en administre la preuve. Cette accusation est grave et me cause un grave préjudice à l'égard de mes supérieurs. Je me réserve le droit, en tant que responsable de l'office, de demander réparation à M. Lehmann pour tort moral et à votre journal pour publication d'allégations fausses.

— «Les habitants de Bex produisent chacun 1700 litres d'eaux usées par jour.»
Le débit temps sec d'arrivée à la station est de 53,5 litres par seconde. Si M. Lehmann s'était donné la peine de faire le calcul, il aurait trouvé 350 litres par jour et par équivalent-habitant. Son erreur de calcul est de 79,4%. Un peu élevé pour un spécialiste des sciences exactes.

— «Des citoyens de Bex s'opposent à ce projet.»
Natif de Bex justement, c'est avec plaisir que j'aurais reçu, en tant que service public, d'anciens coreligionnaires (...). Malheureusement, personne n'est venu. Ma porte leur est toutefois, et quand ils le désireront, toujours largement ouverte (...).

— ... «Un nouvel appel d'offres soit lancé»...
La commune de Bex est maître de l'œuvre. Elle a choisi, avant que je ne sois à la tête de l'office, une entreprise vaudoise. Le canton n'a pas à s'immiscer dans ce choix puisqu'il répondait aux critères fédéral et cantonal. Remettre le projet sur le métier impliquait de nouveaux investissements non négligeables. Le contribuable aurait-il été d'accord d'engager encore d'autres crédits d'études? Et si d'autres citoyens n'avaient pas été d'accord avec un éventuel nouveau choix?

— «E. Robert, venu appuyer le projet de la municipalité avec deux anciens collègues de Degrémont.»
Après avoir vaillamment soutenu Polydro,

j'appuie vaillamment Degrémont, si le lecteur sait lire entre les lignes. Je rappelle, à ce sujet, qu'en raison de la baisse de conjoncture, j'ai été, avec d'autres, contraint de quitter Degrémont en 1976. Sage mesure pour des industriels craignant les chiffres rouges. Je n'éprouve donc pas un amour immodéré pour Degrémont, mais apprécie, cependant, la technique d'une maison établie depuis 1891. J'ai donc, tacitement, approuvé le choix de la commune (...).

— (...)«E. Robert a promis que l'Etat assumerait une partie des «erreurs» commises»...

Premièrement, un employé de l'Etat n'a rien à promettre à une commune et à se substituer au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Deuxièmement, il existe des bases légales. Dans le cas de Bex, le premier projet basé sur les fameuses données Kneschaurek s'est révélé, en 1979, trop conséquent. La commune l'a fait modifier en accord avec les instances fédérale et cantonale. Il est donc normal que chacun prenne ses responsabilités. Le canton, pour sa part, préfère payer un petit supplément d'étude qu'un gros supplément d'investissement non utilisable immédiatement. Ne donnons pas de pouvoirs extraordinaires au chef de l'office qui a un cahier des charges bien précis, sinon nous tomberons dans la sensation.

— «Mettra en œuvre un procédé de nitrification-dénitrification.»

M. Lehmann n'étant ni chimiste, ni biologiste, ne devrait pas s'aventurer dans des domaines qu'il ne connaît pas. Pour ma part, je répondrai que le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et beaucoup de citoyens nous ont accordé une grande confiance dans nos projets de recherche, jusqu'à maintenant. Le pire reproche que l'on pourrait faire à l'office est de ne jamais prendre de risque. J'assume l'entière responsabilité d'un échec éventuel dans ce domaine.

E. Robert

Copie à M. Lehmann que je me permets de mettre en garde sur ses interventions qui, en freinant le développement de nos projets, coûte très cher au contribuable, sans apporter de solutions valables à nos problèmes.

DUPLIQUE

Ne pas gaspiller l'eau, économiser l'énergie

Au-delà du problème de la Step de Bex, il y a entre M. Robert et moi une divergence de vues qui résulte d'options de départ différentes. Contrairement à M. Robert, je ne crois pas que la sauvegarde de nos lacs, et autres écosystèmes aquatiques, soit d'abord un problème technique. Je pense même que cette sauvegarde ne peut être obtenue uniquement par de tels moyens, mais qu'il faut d'abord et surtout que le citoyen se responsabilise par rapport aux déchets qu'il rejette dans l'environnement. D'où l'urgence de solutions décentralisées, en particulier pour le traitement des eaux usées. Il faudra bien ausi qu'on considère l'eau potable comme un bien précieux qu'il convient d'utiliser parcimonieusement. Aujourd'hui, le droit au gaspillage de l'eau est tenu pour acquis et il ne se fait aucun effort sérieux du côté officiel pour en améliorer la gestion. Venons-en à Bex et à quelques détails précis!

Le projet Degrémont est avant tout un exercice technologique. Je veux bien croire que sous ce rapport, il soit bien étudié. Il va, on l'a appris, mettre en œuvre un procédé de nitrification-dénitrification (à vos souhaits!) à propos duquel je persiste à dire que certaines personnes compétentes émettent des réserves.

LA COHÉRENCE

Concernant la consommation d'électricité, le préavis au Conseil communal du 4.1.1983 se contente de dire qu'elle coûtera Fr. 60 772.— par an. Alors, de deux choses l'une. Ou le kWh est facturé à 10 centimes en moyenne (le tarif officiel est de 14,5 centimes pour le courant de jour et de 7 centimes pour le courant de nuit) et la consommation de la Step sera de 600 000 kWh par an environ. Ou cette consommation, comme le soutient M. Robert, sera de 325 000 kWh et on se demande pourquoi la Step de Bex devra payer le kWh 18,7 centimes en moyenne, c'est-à-dire un prix qui est loin de celui qu'on accorde si généreusement à ceux qui gaspillent le courant dans des chauffages électriques.

Et 325 000 kWh, ça reste beaucoup. Ça permettrait par exemple de subvenir aux besoins d'une bonne vingtaine de maisons familiales équipées de chauffage électrique direct et d'une bonne cinquantaine de ces maisons si elles sont munies d'une pompe à chaleur. Est-il cohérent de vouloir consommer une pareille quantité d'électricité lorsqu'on veut en même temps lutter contre les dépôts de déchets radioactifs à Bex, surtout quand on sait qu'il existe des méthodes pour épurer qui ne demandent que peu ou pas d'énergie? M. Robert affirme péremptoirement que ces méthodes exigent 10 m²/habitant. C'est faux. Dans la mesure où les habitants se contentent des 350 l/jour que M. Robert indique, la surface nécessaire est de l'ordre de 2-3 m²/habitant. Tout de même à peu près quatre fois moins.

Venons-en maintenant à la quantité d'eau par habitant et par jour. Le 30 août 1979, j'étais dans le bureau de M. Robert (à Lausanne): je voulais justement savoir sur la base de quelle quantité d'eau usée la Step de Bex devait être dimensionnée. Cette information semblait être un secret d'Etat, car les opposants au projet officiel (Polydro) n'avaient pas pu l'obtenir de leurs autorités. M. Robert était secondé ce jour-là par M. J.-P. Guignard (qui s'occupe aujourd'hui d'autre chose); ces deux messieurs m'avaient donné les chiffres relatifs au nombre d'équivalents habitants: environ 5000; et au débit d'eau usée à traiter: 8456 m³/jour.

Pour faire plaisir à M. Robert, je serai précis cette fois: la division donne 1691,2 l/habitant/jour. On n'est donc pas loin des 1700 l/habitant/jour que j'ai évoqués. Je suis heureux qu'on ait fini par s'apercevoir que c'est trop. Mais c'est un peu sim-

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Ne pas gaspiller l'eau, économiser l'énergie

ple (et est-ce correct?) de présenter aujourd'hui les 1700 l/habitant/jour comme une erreur de calcul de ma part. Et de s'indigner parce que j'ai dit que l'*Office cantonal* (pas seulement M. Robert en personne: après tout il n'est pas seul dans cet office) avait vaillamment soutenu le projet Polydro. Après tout, on n'a pas vu l'Office s'opposer au projet Polydro, lequel était pourtant manifestement surdimensionné. Rappelons que ce célèbre bureau Polydro est aussi responsable du fiasco de Mézières (l'Office s'était-il opposé à ce projet?) et rappelons qu'il est aujourd'hui en faillite. Pourquoi? Parce qu'il faisait trop bien son travail?

L'opposition au projet Polydro a été tout à fait réelle à Bex. Il en a été fait état en particulier dans le «Journal de Bex» dans lequel on pouvait lire dans un compte rendu du Conseil communal de mai 1979 que «la station d'épuration a, qu'on le veuille ou non, laissé un arrière-goût de malaise dans notre population». M. Robert est peut-être né à Bex, mais il n'y était manifestement plus en 1979; il y est donc retourné en 1983, le 9 février pour être précis, pour assister à la séance du Conseil communal qui devait débattre du nouveau projet de Step. Comme je n'ai pas été invité à cette séance (j'y serais allé si je l'avais été), je ne peux pas savoir exactement ce que M. Robert y a dit; mais le «Journal de Bex» du 11.2.1983 le cite comme ayant promis que l'Etat assumerait une partie des «erreurs» commises et indique que parmi ces «erreurs», il y a le contentieux commune-Polydro qui porterait sur quelque 500 000 francs. M. Robert dit maintenant qu'un employé de l'Etat n'a rien à promettre à une commune. Je veux bien. Mais alors, qu'il fasse davantage attention à ses paroles.

Pour terminer, M. Robert me met en garde parce que je freine le développement de «nos» projets. Quels projets? Celui de Grandson où on voulait dépenser plus de 1 million de francs pour raccorder une cinquantaine de personnes? Celui du raccordement de L'Auberson à la Step de Sainte-Croix pardessus le col des Etroits? Ou encore le projet de raccorder six communes rurales dans la vallée de La Broye à la Step d'Henniez? Ou encore d'autres projets tentaculaires de raccordement qui se concoctent dans nos campagnes?

Le problème n'est pas de réaliser des projets, c'est de lutter contre la pollution des eaux. L'approche que j'ai essayé de promouvoir à travers toutes mes interventions est celle de la lutte à la source qui s'inspire d'un théorème fondamental: l'eau qui pose le moins de problèmes est celle qu'on n'a pas salie et le phosphate qu'on n'a pas mis dans l'eau n'a pas besoin d'en être retiré. Cette approche peut progressivement rendre inutile bien des projets coûteux. Elle n'a rien d'utopique, car les possibilités d'améliorer la gestion du bien précieux qu'est l'eau potable sont multiples. Ce qui manque, c'est la volonté de les mettre en œuvre. **P. L.**

POINT FINAL

Indispensable transparence

Avec la publication de ces lignes, nous mettons, quant à nous, un point final à cette affaire de la Step de Bex: la décision du Conseil communal bellerin est de toute façon prise et nos lecteurs sont largement au courant des tenants et aboutissants de l'entreprise.

Reste l'épuration des eaux, son efficacité, ses ramifications sociales, techniques, politiques: ce dossier est ouvert dans ces colonnes depuis des années, et il n'est pas prêt d'être refermé! Tant de questions demeurent encore sans réponse. Et par exemple, sans remettre une fois de plus en cause «la civilisation du tuyau» dénoncée par P. Lehmann, le surdimensionnement de certaines installations existantes: pourquoi, si tant est qu'on ait pu croire à une Suisse de dix millions d'habitants, ne pas avoir prévu un agrandissement des installations par étapes? Les intérêts économiques immédiats auraient-ils été à ce point dominants? Est-il possible que l'évolution des techniques d'épuration ait été sacrifiée sur l'autel des profits maximum des promoteurs et des constructeurs? Pas question de nous soustraire à ces questions-là, parmi d'autres. Et si M. E. Robert et ses pairs nous ouvrent en effet systématiquement leur porte, pas de doute que la transparence (des eaux!) y gagnera. Réd.

CRÉDIT SUISSE

Gentlemen, holding et fonds dits propres

La loi la mieux faite offre toujours une échappatoire aux administrés, ou du moins à leur juristes-conseils qui savent lire entre les alinéas. L'essai n'est certes pas toujours transformé, mais qui ne tente rien ne gagne rien, n'est-ce pas mon cher Texon? En l'occurrence, c'est le Crédit Suisse qui a tenté le coup, échoué — mais non perdu la face.

Or donc, depuis le 1er janvier 1981, les banques suisses sont soumises à de nouvelles prescriptions en matière de fonds propres (capital social et réserves). Au lieu de l'obligation antérieure de couvrir quatre catégories d'actifs par des fonds propres à raison de 2½, 5, 10 et 12%, les banques doivent désormais justifier d'un capital propre dont le montant est mieux en rapport avec les risques inhérents aux différents actifs, ainsi qu'aux engagements conditionnels et aux opérations en cours. Le système prévoit un échelonnement assez raffiné des taux de couverture, qui vont de 0,3% (pour les créances résultant d'opérations fermes, à terme, sur les métaux précieux, marchandises et devises) à... 100%. Ce dernier taux s'applique logiquement aux participations permanentes consolidées, ainsi qu'aux propres actions de la banque et aux autres titres émis et détenus par elle-même. Des taux de